

Bulletin d'histoire politique

Gilles Gallichan, *Les Québécoises et le barreau, l'histoire d'une difficile conquête 1914-1941*, Sillery, Septentrion, 1999

Rachel Chagnon



Volume 9, numéro 1, automne 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060446ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060446ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Chagnon, R. (2000). Compte rendu de [Gilles Gallichan, *Les Québécoises et le barreau, l'histoire d'une difficile conquête 1914-1941*, Sillery, Septentrion, 1999]. *Bulletin d'histoire politique*, 9(1), 218–220.
<https://doi.org/10.7202/1060446ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2000

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

révolution nationale, mais plutôt d'insister sur le fait que celui-ci ne dispose plus des marges de manœuvre nécessaires pour gouverner. Grâce à beaucoup de patience, à une conjoncture favorable et à une belle complicité avec les mandarins du gouvernement fédéral, les Français libres réussirent finalement à rallier les Canadiens français à leur cause.

Pour comprendre cette évolution des Canadiens français face à cette France déchirée par deux pouvoirs qui chacun se présente comme le légitime mandataire de la mère patrie, Éric Amyot n'a pas lésiné sur les moyens. Dirigé par John Hellman, certainement l'un des plus grands spécialistes du régime de Vichy, Amyot a consulté les archives pertinentes des deux côtés de l'Atlantique, dépouillé de façon exhaustive de nombreux journaux de l'époque et interrogé certains témoins et acteurs ayant vécu cette période trouble. Le résultat est certainement à la hauteur des efforts consentis. Malgré les origines universitaires de cet ouvrage, le récit est vivant et bien structuré ; les idées avancées y sont brillamment amenées et intelligemment défendues.

Éric Bédard

Candidat au doctorat
Université McGill

Gilles Gallichan, *Les Québécoises et le barreau, l'histoire d'une difficile conquête 1914-1941*, Sillery, Septentrion, 1999.

La parution du livre de Gilles Gallichan, *Les Québécoises et le barreau, l'histoire d'une difficile conquête 1914-1941* chez Septentrion, s'inscrit dans le cadre du 150^e anniversaire de fondation du Barreau du Québec. Cet ouvrage nous relate la lutte menée par des groupes féministes et leur sympathisants masculins afin de faire admettre les femmes au Barreau. Son auteur, historien et bibliothécaire, n'en est pas à ses premières armes en matière d'histoire des femmes. Il a, en effet, participé à un biographie sélective sur l'histoire de la lutte pour l'obtention du suffrage féminin rédigée en 1990¹.

L'auteur situe d'emblée la lutte des femmes pour l'accession au Barreau dans le combat mené afin d'acquérir le droit de vote et l'égalité juridique. Il ne semble pas faire de doute pour lui que la victoire des femmes sur le monde québécois du droit, et de façon plus générale, sur une certaine élite politique masculine contribua à façonner la nouvelle société québécoise. C'est donc à partir du monde politique que l'auteur développe son sujet en nous proposant une présentation chronologique des différents projets de lois déposés à l'Assemblée nationale portant sur le droit des femmes à s'inscrire au Barreau.

L'ouvrage contient en annexe plusieurs extraits de débats de l'Assemblée. Soulignons ici que le livre, selon les dires même de l'auteur, repose essentiellement sur des sources primaires soient les débats parlementaires et les journaux d'époque. Il ne contient pas de réelle historiographie du sujet abordé. Il n'y a pas non plus d'analyse critique des sources utilisées. L'ouvrage s'adresse à un large public. Il contient de nombreuses photographies ainsi que plusieurs extraits de textes d'époque insérés à l'intérieur même du texte.

Au chapitre premier, l'auteur entreprend de tracer un portrait de la spécificité québécoise en matière d'intégration de la femme au Barreau. L'auteur note alors le retard du Québec sur le reste de l'Occident en ce qui a trait au droit des femmes de plaider devant les tribunaux. Il nous présente aussi ceux qui, à ses yeux, sont les responsables de cet état de fait, le clergé catholique et l'élite politique canadienne-française. Tout au long du récit, c'est donc contre eux que sera livré le combat des féministes pour faire admettre les femmes au Barreau. C'est d'ailleurs en nous relatant une lutte individuelle, celle menée par Annie Macdonald Langstaff, que l'auteur nous fera, dans les chapitres suivants, la démonstration de l'âpreté du combat en question.

Première diplômée en droit du Québec, c'est en effet à madame Langstaff que revient le triste honneur d'être aussi la première femme à qui le Barreau refusera l'admission. Devant une loi laissant peu d'ambiguïté quant à la possibilité pour une femme de devenir avocate, M^{me} Langstaff, épaulée par l'avocat Samuel William Jacobs, parviendra à convaincre un député de l'Assemblée nationale de déposer un bill privé ayant pour objet de créer une exception à la loi cadre sur le Barreau et ainsi d'en forcer les portes. L'affaire Langstaff devient donc le point de départ d'un récit composé des tentatives de différents députés afin de faire adopter une loi modifiant les conditions d'accès au Barreau ainsi que de leurs échecs répétés. Les cinq chapitres suivant l'introduction sont consacrés aux débats entourant les différents projets de loi. L'auteur nous en présente les protagonistes qui tour à tour viendront se prononcer soit en faveur soit contre l'accès des femmes à la profession juridique. Il nous relate les arguments mis de l'avant par les deux camps. Ces arguments sont par ailleurs similaires à ceux que l'on retrouve dans le débat sur le droit de vote des femmes. Ils opposent le droit des femmes à être reconnues en tant qu'individus à leurs devoirs de mères et au danger de voir leurs nobles instincts maternels corrompus au contact des tribunaux et des avocats.

Si le récit se déroule principalement à l'intérieur de l'Assemblée nationale, nous sommes aussi informés des différents moyens de pression employés par les leaders des mouvements féministes, hors les murs du Salon bleu, afin de se gagner des partisans auprès des politiciens. C'est en parvenant à

sensibiliser de plus en plus d'hommes politiques à leur cause, dont un jeune député conservateur du nom de Maurice Duplessis, qu'elles gagnent péniblement du terrain de dépôt de projet de loi en dépôt de projet de loi.

C'est finalement au chapitre six, et en 1939, que cette lutte s'approchera enfin d'un dénouement alors qu'Adélard Godbout, Premier ministre du Québec depuis peu, présente le bill 18 sur le droit de vote des femmes. L'accès au suffrage de la seconde moitié du Québec scelle le sort des futures avocates qui se verront accorder le droit de pratique deux ans plus tard, toujours grâce au gouvernement libéral de Godbout. L'auteur conclut alors son récit sur une note optimiste en nous montrant la progression constante que connaissent les femmes dans la profession juridique depuis 1942, année où les quatre premières avocates firent leur entrée au Barreau.

Le récit de Gilles Gallichan est richement documenté et rend très bien compte des difficultés spécifiques qu'ont rencontrées les Québécoises afin de pouvoir devenir avocates. Mentionnons toutefois que l'auteur fait peu mention des résistances rencontrées au sein du Barreau, se concentrant plutôt sur la lutte politique. Il a aussi le mérite de situer le combat de ces femmes dans celui plus vaste mené pour l'accès à l'égalité. Ce faisant, il fait ressortir l'importance de la contribution de celles qui, à la suite d'Annie Langstaff, ont entrepris de faire sauter ce bastion du conservatisme québécois qu'était le Barreau de l'époque.

Cet ouvrage est une bonne référence pour quiconque voulant se familiariser avec les enjeux entourant la lutte féministe pour l'accès à l'égalité au Québec. Toutefois, il apportera peu d'éléments nouveaux à ceux et celles déjà au fait de cette question. Il n'apportera pas non plus complète satisfaction au chercheur désirant consulter un ouvrage spécialisé offrant un volet historiographique. Notons aussi l'abondance d'extraits de documents d'époque cités à même le texte. Quoique fort intéressants, ils en entravent parfois la lecture. Finalement, il est important de spécifier que cet ouvrage porte sur la difficile conquête du droit de pratiquer la profession juridique. L'histoire de la lutte des femmes, afin de faire reconnaître pleinement leur valeur à l'intérieur du Barreau, reste elle à faire. Et cette conquête-là n'est pas terminée.

1. Milada Vlach, Gilles Gallichan, Louise Tessier, *Le droit de vote des femmes au Québec : bibliographie sélective*, Montréal, Bibliothèque nationale de Québec, 1990, 192 p.

Rachel Chagnon
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal